

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs

Le 15 avril à 19h30

Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le mercredi 15 avril 2026 à l'adresse suivante : [Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs - Siège social - Desjardins](#)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* (ci après le « RIC »)
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- 
- modifier l'article 7.2 du RIC de manière à diminuer de 15 à 12 le nombre d'administrateurs et d'administratrices siégeant au conseil d'administration. Les postes à abolir sont un poste échéant à l'assemblée générale annuelle (ci-après « AGA ») 2026, un poste vacant échéant à l'AGA 2027 et un poste vacant échéant à l'AGA 2028.
 - modifier l'« Annexe A - Conseil d'administration », de façon à abroger et à abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration

Ces modifications prendront effet dès leur adoption, avant la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

Élection par acclamation

7 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- **1** poste pour le **groupe A**, pour un mandat de 3 ans;
- **1** poste pour le **groupe B**, pour un mandat de 3 ans;
- **1** postes pour le **groupe C**, pour un mandat de 1 an;
- **2** postes pour le **groupe D**, dont un poste pour un mandat de 2 ans et un poste pour un mandat de 3 ans ;
- **2** postes pour le **groupe F**, pour des mandats de 3 ans.

Toutefois, si la modification proposée à l'article 7.2 du RIC et à l'« Annexe A – Conseil d'administration » du RIC est adoptée, il y aura 4 postes à pourvoir au conseil d'administration, les 4 postes étant pour des mandats de 3 ans. Tous ces postes seront des postes universels pour la province de Québec.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2026 à 15h00.

Personnes candidates à un poste au conseil d’administration

Groupe A Élu par acclamation	Groupe B Élu par acclamation	Groupe F Élus par acclamation
GAUTHIER, Mireille	BEAUDIN, Dyane	FERGUSON, Jocelyne
		TREMBLAY, Gilles

Si la modification à l'article 7.2 du RIC et à l' « Annexe A – Conseil d’administration » du RIC est adoptée :

Postes universels – Province de Québec (élus par acclamation)
GAUTHIER, Mireille
BEAUDIN, Dyane
FERGUSON, Jocelyne
TREMBLAY, Gilles

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: [Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs - Siège social - Desjardins](#) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l’assemblée, le projet de procès-verbal de l’assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 23 mars 2026

Dyane Beaudin, secrétaire